



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
31 août 2007

Français
Original : Anglais



Dix-neuvième réunion des Parties au Protocole de Montréal
Sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Montréal, 17-21 septembre 2007

Exposé des Coprésidents y compris analyse de la consultation informelle sur les propositions d'élimination des HCFC, tenue à Montréal le 28 juillet 2007

1. Les Coprésidents* voudraient remercier tous ceux qui ont participé à la consultation informelle sur les propositions d'élimination des HCFC, qui a eu lieu le 28 juillet à Montréal. Nous avons beaucoup apprécié leurs contributions fructueuses aux discussions. En tant que Présidents, il nous a paru que la consultation informelle avait permis de mieux faire comprendre ces questions et avait fourni une excellente occasion d'examiner plus avant et d'approfondir les vues des uns et des autres. Comme nous l'avons annoncé lors de la réunion, nous avons estimé utile de partager avec vous certaines des impressions qui ont été les nôtres au cours de cette consultation informelle, sous la forme de cet exposé des Coprésidents.
2. Le présent exposé ne constitue ni un rapport officiel ni un rapport circonstancié de la consultation informelle. Il a pour objectif de mettre en avant certains des thèmes abordés à Montréal, en vue de faciliter notre dialogue et de contribuer à une identification préliminaire de vues communes ou convergentes. Il ne reflète que nos opinions, bien entendu sans préjudice des prochaines discussions ou de toute conclusion finale.
3. Les participants se rappelleront que la consultation informelle n'a porté sur des chiffres, pourcentages, dates de gel ou calendrier d'élimination. Nous avons abordé les niveaux de référence et la date de gel l'occasion d'une série de discussions générales, au cours desquelles des avis aussi bien favorables que défavorables sur les diverses propositions ont pu être échangés. Toutefois, les débats ont été orientés pour l'essentiel sur les cinq thèmes mentionnés ci-après. Nous les avons structuré autour d'une série de questions que nous avons posées au groupe afin de parvenir à une meilleure compréhension des diverses opinions.

Financement

4. S'agissant de la question très importante du financement, nous avons demandé aux participants d'examiner plus en détail les besoins et les limites associés au financement d'une éventuelle accélération de l'élimination des HCFC. Nous avons souligné que cette question continuerait bien entendu d'être centrale lors de nos réunions en septembre à Montréal. Au cours du débat,

* Mikheil Tushishvili (Géorgie) et Maas Goote (Pays-Bas).

le groupe a abordé plusieurs domaines relatifs au financement, y compris les règles en vigueur concernant les installations d'après 1995 et une deuxième conversion, la question de la continuité du financement, celle des équipements en fin de vie et le rapport entre le financement et les niveaux de référence. Il va s'en dire que pour ce qui est de cette question et à ce stade, en tant que Coprésidents, nous ne sommes absolument pas en mesure de parvenir à des conclusions décisives. Néanmoins, sur la base des discussions riches et franches qui ont présidé à la consultation informelle, nous souhaitons partager voire faire part des impressions suivantes :

- i) Aucun participant n'a remis en question l'utilisation continue du Fonds multilatéral en tant qu'instrument pour contribuer à l'élimination des substances réglementées;
 - ii) Aucun participant n'a contesté la nécessité de garantir un financement continu (ou en d'autres termes, la nécessité d'éviter des fluctuations majeures d'un cycle à un autre);
 - iii) Un réexamen des règles actuelles concernant les installations d'après 1995 et la deuxième conversion semble, à notre avis, une mesure indispensable pour progresser.
5. Parmi les questions que nous avons posées au groupe, une concernait le concept de différenciation, ou les scénarios consistant à éliminer en premier lieu les substances les plus nocives. Le débat sur les avantages et inconvénients éventuels de cette approche a été fructueux. Plusieurs participants ont reconnu que l'approche de différenciation était efficace et constructive. Dans le même temps, la plupart des participants ont fait remarquer que le niveau le plus approprié pour appliquer une telle approche était le niveau national/intérieur, ce qui permettrait aux Parties d'appliquer le concept de manière différente (par exemple par substance ou par secteur) et de tenir compte des circonstances nationales particulières. Les Coprésidents estiment donc que les Parties peuvent parvenir à une coïncidence de vues et appeler l'attention sur l'utilité et les avantages d'une approche différenciée au niveau national, sans inclure le concept de différenciation (« consistant à éliminer en premier lieu les substances les plus nocives ») en tant qu'élément normatif d'un possible accord sur l'ajustement.

Dérogation pour utilisations essentielles

6. Une autre question portait sur les dérogations pour utilisations essentielles. Nous avons demandé aux participants dans quelle mesure ils pourraient envisager, ou être plus réceptifs, un accord possible sur un ajustement excluant, à ce stade, toute disposition détaillée sur « des dérogations pour utilisations essentielles ». De nombreux participants ont expliqué qu'ils pourraient l'envisager en faisant toutefois remarquer qu'il serait utile d'indiquer que cette question serait effectivement examinée à une étape ultérieure. Il a été considéré comme important de faciliter un tel examen futur grâce à une étude du Groupe de l'évaluation technique et économique. Sur la base des interventions, les Coprésidents estiment que les Parties pourraient parvenir à une décision concertée tendant à ne pas inclure, pour l'instant dans un accord éventuel sur un ajustement, des dispositions sur des dérogations pour utilisations essentielles et précisant que ces dispositions seraient examinées et analysées ultérieurement, sur la base d'une étude future du Groupe de l'évaluation technique et économique.

Besoins nationaux de base

7. Les Coprésidents ont posé une question similaire concernant le concept des besoins nationaux de base, à savoir si les participants seraient plus ouverts à un éventuel accord sur un ajustement n'incluant pas, à ce stade, de dispositions sur les besoins nationaux de base. La plupart des participants ont déclaré qu'ils pourraient envisager d'inclure ce concept à une date ultérieure, en faisant néanmoins remarquer qu'un tel examen devrait être fondé sur les besoins des Parties visées à l'article 5. Certains participants ont souhaité conserver le pourcentage actuel pour les besoins domestiques de base. Sur la base des interventions, les Coprésidents concluent que les Parties pourraient envisager de ne pas inclure tout de suite des dispositions sur les besoins domestiques de base dans un accord éventuel sur un ajustement, mais que celui-ci pourrait cependant préciser que ces dispositions seraient examinées et analysées à une date ultérieure, sur la base d'une étude future du Groupe de l'évaluation technique et économique.

Avantages pour le climat

8. Nous avons également demandé au Groupe d'examiner plus en détail les aspects climatiques associés à l'élimination des HCFC, une question incluse ou abordée dans plusieurs propositions d'ajustement. Aucun des participants n'a nié les avantages supplémentaires éventuels pour le climat tirés d'une accélération de l'élimination des HCFC. Toutefois, les avis divergeaient sur la mesure dans laquelle ces avantages supplémentaires devraient figurer expressément dans un accord éventuel sur un ajustement. Même si, bien sûr, cette question exige un examen plus approfondi, en tant que Coprésidents, nous sommes parvenus à la conclusion que la plupart des participants estimaient pour le moins :
- i) que l'essentiel de nos discussions devrait porter sur la protection de la couche d'ozone;
 - ii) qu'il faudrait continuer de s'employer activement à rechercher des avantages additionnels pour le climat dans le cadre existant de l'ozone; et que
 - iii) la recherche de ces avantages supplémentaires pour le climat serait probablement la plus positive et la plus efficace dans le domaine de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation de solutions de remplacement viables.

Dans l'optique du mois de septembre

9. Les Coprésidents sont conscients que certains collègues trouveront ces réflexions trop hardies alors que d'autres estimeront qu'elles ne sont pas suffisamment ambitieuses. Néanmoins, en tant que Coprésidents, nous continuerons d'essayer de combler les lacunes entre ces différentes perspectives, nous respecterons les préoccupations de l'ensemble des collègues ainsi que des Parties qu'ils représentent et nous en tiendront pleinement compte. Nous sommes certains que la communauté du Protocole de Montréal sera à la hauteur de son excellente réputation, de sa longue expérience d'organisme international ainsi que de sa capacité à trouver des solutions efficaces et pragmatiques lorsque la situation l'exige.
- Dans ce contexte, nous entendons poursuivre nos discussions sur les propositions d'accélération de l'élimination des HCFC en septembre, à Montréal. Notre prochaine réunion est prévue pour le samedi 15 septembre, sous la forme d'une deuxième consultation informelle. Au début de cette consultation, nous partagerons avec vous nos propositions sur les moyens de faire avancer l'examen de cette question ce samedi ainsi que les jours suivants lors de la Réunion des Parties.
-